

Guide du parent

Micro-soccer **Catégories U4 à U7**



Ville de
Saint-Rémi
Club de soccer

Été 2026

Coordonnées

OBJECTIFS

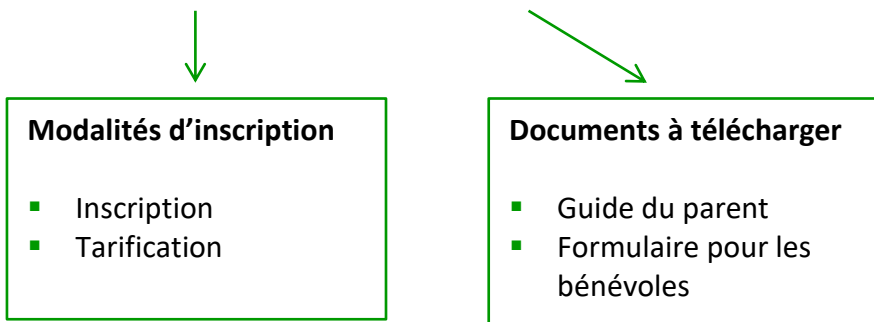
L'objectif premier du micro-soccer de la Ville de Saint-Rémi est de favoriser le développement personnel des jeunes et de les initier au soccer par la pratique de ce sport, et ce, sur une base récréative.

POUR INFORMATIONS

Que vous ayez des questions concernant les inscriptions ou pour connaître l'horaire des pratiques, nous vous invitons à visiter la page du micro-soccer via le site Internet de la Ville de Saint-Rémi.

NOUS JOINDRE

<https://www.saint-remi.ca/loisirs-et-culture/activites/micro-soccer/>



Si vous n'avez pas trouvé l'information que vous cherchez ou que vous avez de la difficulté à vous inscrire en ligne, veuillez adresser vos questions à l'adresse courriel suivante : loisirs@ville.saint-remi.qc.ca ou par téléphone au 450 454-3993, poste 5345.

MOYENS DE COMMUNICATION





Il est important d'inscrire une **adresse courriel valide à votre dossier** lors de l'inscription de votre enfant. Toutes les informations importantes vous seront acheminées par courriel (horaire final, état de la situation, matchs annulés).

Calendrier saison 2026

DESCRIPTIONS	DATES
Date du début des inscriptions	Lundi 9 mars 2026
Date limite des inscriptions	Lundi 24 avril 2026
Remise des équipements et rencontre des entraîneurs et assistants au centre communautaire	Mercredi 13 mai 2026
Début de la saison du micro-soccer	Semaine du 25 mai 2026
Fête de fin d'été à Saint-Constant	À déterminer

HORAIRE DES PRATIQUES POUR LE MICRO-SOCCER

Veillez prendre note que cet horaire n'est pas définitif et qu'il pourrait être modifié avant le début de la saison en raison du nombre d'inscriptions par catégorie. Certaines catégories pourraient être jumelées selon le nombre de joueurs inscrits.

CATÉGORIES	LUNDI	MERCREDI
 U4	18h à 19h	
 U5		18h à 19h
 U6	19h à 20h	
 U7		19h à 20h

Modalités d'inscription

TARIFICATION 2024

Catégories	Tarif résident*	Tarif non-résident
U4 à U7	90 \$	135 \$

INSCRIPTION

*TARIF RÉSIDENT

Pour bénéficier du tarif résident, vous devez être en mesure de fournir une preuve de résidence sur demande parmi les suivantes :

- Permis de conduire avec adresse de résidence valide,
- Compte de taxes ou pièce d'identité avec photo ;
- Bail de logement et pièce d'identité avec photo.

- La date limite pour l'inscription à la saison de soccer est le **lundi 24 avril 2026**.
- Votre reçu tient lieu de **confirmation d'inscription**.

ANNULATION D'UNE CATÉGORIE

La Ville de Saint-Rémi se réserve le droit d'annuler une catégorie si une des deux situations suivantes se présente :

1. Un nombre minimal de participants par catégorie est requis et doit être atteint en vue de former un minimum de 2 équipes par catégorie.
2. Chaque équipe d'une même catégorie **doit être prise en charge par un éducateur bénévole et un aide-éducateur**.

En cas d'annulation, vous serez contacté par courriel.

Fonctionnement

ÉQUIPEMENT

Voici la liste de l'**équipement obligatoire** que devront apporter tous les joueurs lors de chaque partie et pratique.

➤ Équipement inclus dans la tarification (gracieuseté de Tim Hortons)

- chandail de soccer (Prêt pour l'été)
- bas de soccer
- short de soccer
- ballon de soccer



➤ Équipements non inclus (aux frais des parents)

- protège-tibias (obligatoires)
- souliers de soccer réglementaires (obligatoires)
- Si votre enfant porte des lunettes correctrices, prévoyez lui procurer des lunettes sportives ou des lunettes de protection (type racquetball)

PROCÉDURE EN CAS D'ANNULATION DE PARTIES

Dans le cas où les terrains sont impraticables ou que la météo n'est pas propice à une pratique, le Service des loisirs et le responsable du micro-soccer prendra la décision d'annuler la pratique la **journée même avant 16 h. Un message vous sera envoyé par courriel. Si la météo se dégrade après 16 h, la décision sera prise sur place par le responsable du CSR.**

Les parties annulées pourront être reprises au cours de la saison, au choix des parents bénévoles selon la disponibilité des terrains. Les dates de reprise devront toutefois être communiquées pour approbation au Service des loisirs.

TRANSMISSION DES INFORMATIONS PERSONNELLES

Les coordonnées téléphoniques ainsi que les courriels des participants seront transmises au responsable du CSR ainsi qu'aux parents bénévoles.

Code de vie

POUR LES JOUEURS

- Je participe pour le plaisir
- Je respecte le matériel et les terrains
- Je respecte les consignes des parents bénévoles
- J'adopte un comportement respectueux envers mes coéquipiers, les autres joueurs, le personnel et les parents bénévoles
- Je fais preuve d'un bon esprit sportif

POUR LES PARENTS BÉNÉVOLES

- Je suis équitable envers tous les joueurs, et ce, en tout temps
- J'encourage tous les joueurs de mon équipe
- Je veille à ce que mes joueurs respectent les consignes et le code de vie
- Je suis un exemple pour mes joueurs
- Je suis préparé lors des pratiques, j'ai suivi les formations adéquates
- Je fais preuve d'un bon esprit sportif
- Je remets tout l'équipement qui m'a été prêté pour l'été

POUR LES PARENTS

- Je n'oublie pas que mon enfant participe pour le plaisir
- Je suis un exemple pour mon enfant : j'adopte un comportement respectueux envers tous les joueurs, le personnel et les autres parents
- J'encourage mon enfant
- Je veille à ce que mon enfant respecte les consignes et le code de vie
- Je fais preuve d'un bon esprit sportif